



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question au Gouvernement n° 1741

Texte de la question

PROJET DE ROUTE DU LITTORAL À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Thierry Robert, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

M. Thierry Robert. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au Premier ministre. Monsieur le Premier ministre, vous qui avez le souci de la bonne gestion des deniers publics (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*), je voudrais appeler votre attention sur le projet de la nouvelle route du littoral du conseil régional de La Réunion, « la route la plus chère de France », titrait il y a quelques jours le magazine Challenges.

Ce projet est une hérésie financière, un non-sens économique, une folie dont le coût ne pourra pas être supporté par les Réunionnais. Ce coût, sans même un vrai raccordement à la ville de Saint-Denis, est déjà de 1,6 milliard d'euros, dont 780 millions financés par l'État. Avec les inévitables surcoûts d'un chantier en mer, il pourrait atteindre près de 3 milliards d'euros. Cela induirait un remboursement pour la région de près de 50 millions d'euros par an pendant quarante ans. C'est la Caisse des dépôts qui le dit, pas moi !

Le projet actuel priverait La Réunion des ressources nécessaires pour accomplir ses autres missions. Par ailleurs, aucun autre mode de transport qui préserverait l'environnement ne pourrait être envisagé, et La Réunion se verrait condamnée au « tout-voiture ».

Oui, la route du littoral doit être sécurisée, c'est impératif. Mais des options plus indiquées financièrement doivent être envisagées. Plusieurs architectes ont présenté des alternatives à ce projet, qui, à tout point de vue, n'est pas abouti, notamment sur le plan environnemental. Par ailleurs, ces dépenses entraîneront une pression fiscale intolérable pour les Réunionnais. Enfin, contrairement à ce que laisse croire le conseil régional, il est encore temps de modifier ce projet.

Il est encore temps d'agir avant de s'engager dans de se retrouver dans une spirale infernale. Sachant que nous pouvons raisonnablement envisager un projet alternatif moins onéreux mais tout aussi efficace, monsieur le Premier ministre, pouvez-vous saisir pour avis la Cour des comptes sur cette politique publique financièrement hasardeuse et, par ailleurs, demander au préfet de La Réunion de saisir la cour régionale des comptes afin qu'elle se prononce sur l'équilibre économique des marchés passés ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Thierry Robert, vous nous interrogez sur la question de la route du littoral à La

Réunion. Je sais bien que, en d'autres temps, d'autres options avaient pu être envisagées mais, aujourd'hui, il ne s'agit plus d'un « projet » : c'est déjà un chantier, qui est largement engagé.

Vous savez que cette route revêt un caractère particulièrement structurant pour l'île de La Réunion, pour son économie locale et pour la cohérence de son aménagement. Il s'agit de permettre aux Réunionnais de disposer d'un axe routier sécurisé, moderne, et gratuit.

Il est vrai que ce chantier est extrêmement onéreux, puisqu'il est effectivement de l'ordre de 1,6 milliard d'euros. Mais l'État a engagé d'importants moyens financiers aux côtés de la Région : nous avons conscience de l'importance stratégique de cette route, des enjeux économiques et environnementaux qui s'y attachent.

Quant aux engagements pris par la Région, nous veillerons à ce que les impacts environnementaux soient limités au maximum. Nous allons aussi accompagner la Région dans son rôle de maître d'ouvrage. Nous ferons en sorte que l'information du public et la participation des parties prenantes soient respectées – je pense notamment aux débats et aux enquêtes publiques. Aujourd'hui, nous devons surtout faire en sorte qu'il y ait des instances de suivi du chantier, mais revenir en arrière ne me semble pas possible.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Robert](#)

Circonscription : Réunion (7^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1741

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 avril 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 avril 2014](#)